

## **Interpellation ~~urgente~~**

### **« Prise en charge des personnes toxico-dépendantes et en grande précarité : entre l'arrogance et le déni de démocratie »**

Alors qu'ils réclament depuis de longs mois de connaître le contenu du rapport d'experts, mandatés par la Municipalité, sur l'ouverture d'un bistrot social pour toxicomanes et marginaux, c'est par un communiqué de la Municipalité que les élus au Conseil communal ont appris, jeudi 8 novembre dernier, l'ouverture, dans les prochains mois, de deux nouveaux lieux d'accueil.

Devant la presse, le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale affirmait haut et fort : « Je n'irai pas devant le Conseil communal » laissant entendre que ce dernier retardait les travaux de la Municipalité. Or, M. le Municipal a-t-il oublié que la commission d'experts devait rendre son rapport en mars 2011, puis en septembre de la même année ? Qu'en réponse à une petite question posée par la soussignée en janvier 2012, il lui avait été répondu par le même Municipal que le dit rapport était en sa possession ? Est-ce pour rattraper le temps qu'il a perdu depuis lors qu'il annonce ne pas vouloir venir devant le Conseil communal, accusant ce dernier de bloquer les projets municipaux ? Ou M. Tosato joue-t-il de maladresse, voir d'arrogance, ou est-il un adepte du déni de démocratie, du totalitarisme ?

Les propositions faites par la Municipalité en matière de prise en charge des toxico-dépendants et des marginaux sont-elle trop bancales pour qu'elle n'ose pas les présenter en plenum, comme l'a écrit un journaliste dans la presse de vendredi dernier ?

En agissant ainsi, la Municipalité bafoue les droits des élus au Conseil communal, représentants des lausannois.

Et pourtant, de nombreuses questions se posent et demandent réponses maintenant et non après le temps d'essai.

Revenons brièvement sur les préavis 2009/3 et 2009/3bis.

La Municipalité proposait des mesures pour encourager les personnes à entrer dans un accompagnement social. Qu'en est-il aujourd'hui ?

LausannEnsemble, ancien groupe composé de Libéraux, de Radicaux et de PDC, avait demandé au Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard, alors qu'il était reçu par la commission ad-hoc au sujet du retrait des conclusions financières du rapport-préavis 2009/3bis, s'il était envisageable qu'il y ait un groupe consultatif, comprenant des conseillers communaux, qui se prononce sur la phase pilote du futur projet présenté par le groupe d'experts mandatés. Le Conseiller d'Etat, faisant preuve d'une plus grande ouverture d'esprit que l'actuel Municipal en charge du dossier, avait répondu que c'était au Conseil communal d'en trouver les modalités avec la Municipalité.

Lors de cette même séance, le Conseiller d'Etat avait affirmé qu'il ne voyait pas de sens à imaginer un projet éloigné de la Riponne si le but était véritablement d'améliorer la situation sur la Riponne. « Si le lieu est vide ou peu utilisé parce que les gens ne viennent pas, préfèrent rester sur la Riponne, on n'attendra pas deux ans pour arrêter l'expérience ».

La commission avait demandé que le processus d'évaluation ne soit pas fait uniquement après 2 ans, mais durant toute la période d'essai, afin de pouvoir s'assurer que les modifications nécessaires puissent être faites, le cas échéant, avant le délai de 2 ans.. La Municipalité avait répondu que s'était bien là son intention, notamment pour voir si le nombre de personnes sur la Riponne diminuait.

Or, toujours dans le cadre des travaux de la commission, un représentant des usagers de la Riponne nous avait fait part de la position d'une grande partie d'entre eux : ceux-ci ne voulaient pas aller à César-Roux car c'était trop loin et qu'il faudrait les y conduire à l'aide du « panier à salade » de la police. Or le Vallon 22 n'est pas moins éloigné que César Roux 16 !

Le Directeur de la Fondation des Oliviers avait affirmé, en séance, qu'il y aurait un rapport concret avec 2 ou 3 alternatives, des propositions et un budget global. Il avait également informé les commissaires que concernant les recherches faites par le groupe d'experts, un engagement financier était intervenu par messagerie, par lequel la Ville s'engageait à couvrir ces recherches.

La Municipalité annonce donc aujourd'hui l'ouverture de deux nouveaux lieux d'accueil :

### **L'Espace rue César-Roux 16 pour l'accueil des personnes en grande précarité.**

Il est indéniable que ces personnes doivent trouver un soutien, notamment durant la période hivernale, un endroit pour se tenir au chaud et une aide administrative.

Cependant, le financement de ce lieu et les frais d'aménagement sont des plus opaques.

En 2010, les coûts d'aménagement de ce même lieu se montaient, mobilier et équipements divers, à fr. 60'000.- auxquelles il fallait ajouter fr. 70'000.- pour l'aménagement de la terrasse, barrière et store.

Les frais de fonctionnement, salaires, charges sociales, loyer, électricité, taxes, assurances, divers, achats de marchandises, se montaient à fr. 766'000.-.

Aujourd'hui, la Municipalité a annoncé des coûts d'aménagement de Fr. 50'000.-, et un budget de fonctionnement de Fr. 680'000.- On ignore combien d'EPT seront engagés, qui sera le responsable du lieu, quelles seront les heures d'ouverture, etc.

Concernant les fr. 50'000.-, ils pourraient être couverts par une demande de crédit supplémentaire de compétence municipale. Mais à ce jour, aucune communication n'a été faite à la commission des finances.

Et pour les fr. 680'000.- de budget de fonctionnement annuel, sans passer par un préavis, nous atteignons là le paroxysme de l'opacité !

Rappelons que l'année dernière, au sujet de l'engagement de policiers supplémentaires, la Municipalité n'avait pas voulu passer par le Budget de la Commune mais avait préféré le faire par celui d'un préavis.

En ne venant pas devant le Conseil avec un préavis, le Municipal en charge du dossier montre ainsi qu'il a peur de l'échec, alors que la Municipalité ne cesse de dire qu'elle est pour le dialogue.

### **La Terrasse**

La Municipalité annonce donc l'ouverture, dès 2013, de La Terrasse, reconstruite, à l'année, proposant ainsi un lieu de rassemblement alternatif aux places publiques, dont le seuil d'accès aux interventions relevant de la réduction des risques *serait abaissé*, sans donner d'autres informations.

Cependant, si l'on reprend le descriptif fait en avril 2010 du Bistrot social rebaptisé alors Le César, on peut supposer que la nouvelle Terrasse sera un César bis, hormis la vente d'alcool. Relevons l'ambivalence « schizophrénique » d'un espace tolérant la présence d'alcool et motivant les personnes dépendantes de stupéfiants et d'alcool à choisir une thérapie. Ambivalence également entre deux lieux très proches, la Terrasse et le Passage, l'un tolérant la consommation d'alcool et l'autre l'interdisant.

En attendant l'ouverture de cette nouvelle Terrasse, une solution provisoire sera proposée pour l'accueil des personnes dépendantes à St. Martin 18, soit au même endroit que la Soupe populaire. On peut donc craindre que les problèmes rencontrés par la Fondation ABS les premières années de son existence se reproduisent par la mixité des populations qui vont se rencontrer en ce lieu : migrants, personnes précarisées qui ne se rendront pas à César-Roux 16, toxicomanes, alcooliques.

D'autre part, si l'on revient au Rapport-Préavis 2009/3bis, alors qu'il était reçu par la commission, le Directeur du Passage, répondant à la question de savoir si l'ouverture du Bistrot social allait réduire les rassemblements à la Riponne, avait répondu :

« La création du Passage avait déjà à l'époque un objectif similaire, à savoir délester la place St. Laurent. Force est de constater que cela n'a jamais été le cas et ceci malgré une bonne fréquentation du Passage, avec une moyenne quotidienne de 65 personnes. D'autre part, la Terrasse avait également pour objectif de délester la Riponne et nous ne pouvons que constater que ce projet n'a pas eu l'impact souhaité en termes de délestage. Si la Terrasse a été bien fréquentée, de 20 à 35 personnes par jour, cela n'a pas eu d'influence sur la fréquentation de la Riponne. »

Les deux nouveaux projets devraient être ouverts dans le cadre de projets pilotes de deux ans.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du financement de ce projet, 1,26 million, alors que le Grand Conseil a adopté, lors de la séance du Grand Conseil du 24 janvier 2012, une recommandation formulée lors de l'acceptation de la réponse du Conseil d'Etat à un postulat du député Maximilien Bernhard.. Le Conseil d'Etat Maillard avait alors pris l'engagement que le Département n'utiliserait

pas le fonds cantonal pour la lutte et la prévention des toxicomanies. On peut donc s'interroger sur le financement de ce projet.

Comme il l'avait été annoncé en 2009, une évaluation du projet pilote sera faite après le temps d'essai, et si le résultat devait être concluant, sa pérennisation serait alors entièrement à la charge de Lausanne. Il est donc important que Lausanne sache à quelles charges financières supplémentaires elle devrait faire face.

Il ne faut également pas oublier les **riverains de César Roux**, qui avaient déposé une pétition munie de plusieurs centaines de signatures il y a une année.

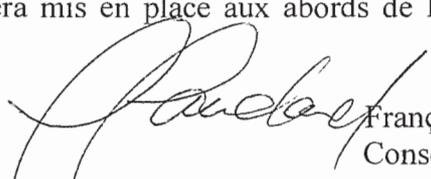
Pour rappel, en 2011, Gilles Meystre avait déposé une résolution qui demandait ce qui suit:

*"Le Conseil communal souhaite que, quel que soit l'emplacement choisi pour remplacer La Terrasse durant l'hiver 2011-2012, la Municipalité s'engage à : - **mettre en place une communication proactive à l'attention du voisinage**; - fermer cet emplacement à l'arrivée des beaux jours; - dissocier cette démarche de la problématique actuellement en mains d'un groupe d'experts traitant d'un lieu d'accueil pour personnes marginalisées."*

Compte tenu de ce qui précède, nous désirons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La décision de ne pas présenter un préavis a-t-elle été prise par la majorité de la Municipalité ?
2. La Municipalité va-t-elle revenir sur sa décision et présenter rapidement un préavis au Conseil communal ?
3. Le Conseil communal pourrait-il recevoir le rapport des experts mandatés ?
4. La Municipalité peut-elle nous détailler le budget de fonctionnement de L'Espace ?
5. Le Conseil communal votera le Budget 2013 les 11 et 12 décembre prochain. L'Espace devant ouvrir le 3 décembre, la Municipalité viendra-t-elle avec un crédit supplémentaire pour le fonctionnement du lieu durant le mois de décembre ?
6. Comment la Municipalité va-t-elle trouver le financement de celui-ci, toute nouvelle dépense devant être compensée par une économie ?
7. Par qui sera géré l'Espace ?
8. Combien d'EPT seront engagés à l'Espace ?
9. Les toxicomanes et alcooliques que l'on retrouve sur les places publiques sont très souvent des personnes fortement précarisées. Dans quel lieu seront-ils dirigés ?
10. Quelles seront les programmes de motivation et de responsabilisation proposés par la Municipalité ?
11. Que veut dire « abaisser le seuil d'accès aux interventions relevant de la réduction des risques ? »
12. Concernant la Terrasse, compte tenu de l'engagement pris par le Chef du DSAS, la Municipalité est-elle prête à suppléer financièrement le Conseil d'Etat ?
13. La Municipalité envisage-t-elle de procéder à l'évaluation du projet tout au long de la phase d'essai comme elle l'avait affirmé en 2009 ?
14. Serait-il envisageable qu'un groupe consultatif comprenant des conseillers communaux se prononce sur la phase pilote du projet présenté par le groupe d'experts mandatés.?
15. Si le projet de nouvelle Terrasse devait s'avérer un échec après 2 ans, qu'advient-il des locaux ?
16. Quel a été le montant engagé pour couvrir les recherches du groupe d'expert ?
17. Si les usagers de la Riponne ne se rendent pas de plein gré à la Terrasse ou à César -Roux, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle de prendre pour les engager à y aller ?
18. Quel contrôle policier sera mis en place aux abords de La Terrasse pour éviter le deal de produits stupéfiants ?

Lausanne, le 12 novembre 2012

  
Françoise Longchamp  
Conseillère communale PLR

SA 1101.1

  
Thierry de la Roche